

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

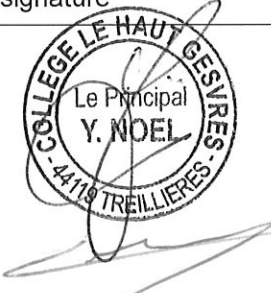
COLLÈGE LE HAUT GESVRES
TREILLIÈRES
Départ^t Loire Atlantique

Date de séance →	Mardi 29 mars 2022	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 14 mars 2022		Séance n° 3	

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2022 (cf site collège) (→ vote...)

- 1 – Actes financiers
 - 1.a –Présentation du Compte financier exercice 2021 (acte n°1)
 - 1.b – Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2021 (acte n°2)
- 2 – Contrats, conventions : Action théâtre menée en 6^{ème} (acte n°3)
- 3 – Présentation du projet de planning dans la perspective de l'année scolaire 2022/2023
- 4 – Présentation projet du prochain " Projet d'établissement 2022/2026-27 "
- 5 – Questions diverses

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u> M. NOËL Yves Principal		Total des membres du CA (absence de candidat parmi les agents)	30
<u>Secrétaire</u> M. LAISNEY Sébastien Représentant des parents d'élèves		Quorum (moitié + un)	16
<u>Pour mémoire AS 2020/2021</u> CA1 24 novembre 2020 : Mme Renaudet CA2 29 janvier 2021 : Mme Jauret CA3 23 mars 2021 : M. Pourtaud CA4 1 ^{er} juillet 2021 : Mme Bénaitreau CA1 23 novembre 2021 : M. Laisney CA2 3 février 2022 : Mme Deschoemaker		Membres présents avec voix délibérative	22
		Membres présents sans voix délibérative	0
		Membres invités en qualité d'experts	1
		Absents avec voix délibérative	8

Treillières, le 14 mars 2022

A l'attention de

Mesdames et Messieurs
les membres du conseil d'administration

**Objet : Convocation conseil d'administration n° 3
AS 2021/2022**

Yves NOEL
Principal
Président du Conseil d'administration

YN/DP//2021-2022

10 rue Simone de Beauvoir
44119 TREILLIERES

Téléphone
02.28.07.92.92
Fax
02.28.07.92.93

Mail
ce.0442418P@ac-nantes.fr

Site web
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr/>

J'ai l'honneur de vous convier au prochain **conseil d'administration**
qui se déroulera le

Mardi 29 mars 2022 à 18 h 00
au collège Le Haut Gesvres / Treillières
(...dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières)

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance (→ vote...)
- Approbation de l'ordre du jour (→ vote...)
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 3 février 2022 (cf [site collège](#)) (→ vote...)

1 – Actes financiers

- 1.a –Présentation du Compte financier exercice 2021 (acte n°1)
- 1.b – Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2021 (acte n°2)

2 – Contrats, conventions : Action théâtre menée en 6^{ème} (acte n°3)

3 – Présentation du projet de planning dans la perspective de l'année scolaire 2022/2023

4 – Présentation projet du prochain "Projet d'établissement 2022/2026-27"

- Questions diverses

copie

⇒ CD44 & Délégation Châteaubriant
+ Mme BERNIER Mélodie
+ Mme BOMME Emmanuelle
+ Mme COLIN Sonia
+ Mme DROUET Isabelle
+ Mme LAVIGNE Magali

⇒ Mairie Treillières
+ Secrétariat de M. le Maire

...**Et dès à présent**, vous pouvez noter la date du CA suivant fixé selon la notification par les services académiques de la DGH 2022/2023 → fin juin / début juillet 2022

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,



Y. Noël
Principal du collège le Haut Gesvres
Président du Conseil d'Administration

¹ Documents préparatoires en annexe
du mail d'envoi de convocation à compléter
pour retour au secrétariat de direction J-2 CA

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2021-2022 :

Membres de droit ou désignés (10)

M. NOËL Yves (Principal), M. GARDIC (Principal adjoint), M. LE RUDULIER Philippe ou Mme DESCHOEMAKER Violette (CPE), Mme RENAUDET Isabelle (Gestionnaire)
Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, CD de Loire Atlantique)
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)
M. ROYER Alain, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres * ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG
Mme BERAGNE Maité, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières au titre de la municipalité (suppléante : Mme Grolleau)
Personnalités qualifiées représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (ou M. DUBERN Gaël) et M. THIBAUD Dominique (désignation en cours par CD44)

à titre consultatif : - M. GILLOUARD Olivier, agent comptable (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (7 + 3 = 10)

> Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : Mme MENET Sylvie – M. LAGRANGE Christian – Mme MOUSSUS Christelle – Mme BOUYER Céline – Mme CHABLAT Virginie – M. ABCHAR Noureddine – Mme EULALIE Marie-Claire (Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme PLANTARD Géraldine – M. PLOUET Marc – Mme REST Isabelle – Mme PIPARD Stéphanie – Mme CHAUVIN Soizic)
> Personnels techniques et administratifs (3/3) : M. AMAUCÉ Miguel – Mme CURY Aline – Mme VERBAERE Florence (suppléants : M. VINET Solène)

Membres élus des parents et élèves (7 + 3 = 10)

> Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROCH' Caroline – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme GOURDON Marina – M. LAISNEY Sébastien – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic (suppléants : M. ANGOT François – Mme GUILLERME Cindy – Mme HERRARD Aude – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme LESANT Laure – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme REMY Aurélie)
> Elèves (3/3) : Léa NICHOLLS (3^{ème} 2) Nohann ROY (3^{ème} 1) et Enzo LERAY (4^{ème} 6)
(suppléants : Clara LAISNEY 3^{ème} 3 Hugo AMELINE 5^{ème} 6 et Gabin MARIE 4^{ème} 6)

Précision

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée.
Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.

1. Actes financiers

Acte n°1: Présentation du compte financier de l'exercice 2021

vote : pour contre abstention

Acte n°2 : Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2021 entre

Le service général pour une augmentation de 1 065.22 €

Et

Le service annexe d'hébergement pour une augmentation de 8 041.44 €

vote : pour contre abstention

2. Contrats – Conventions

Acte n°3 : Convention avec la « Compagnie du Deuxième » dans le cadre du projet d'atelier théâtre pour la réalisation de 4 séances de création du spectacle « ». Cette prestation est d'un montant de 1500.00 €, prise en charge intégralement par une subvention départementale.

vote : pour contre abstention

3. Présentation pour échanges du projet de planning de l'année scolaire 2022/2023

Un projet de planning reprenant à ce stade les grandes dates structurantes de l'année scolaire et définissant les périodes trimestrielles et semestrielles est proposé aux membres du CA.

Les actions diverses menées dans les disciplines d'enseignement pouvant enrichir cette organisation de l'année sont à intégrer et seront évoquées en interne d'ici le mois de juin.

Vote consultatif : pour contre abstention

4. Projet d'Établissement 2022/2026/2027

Au-delà du contrat d'objectifs défini en lien avec les autorités académiques présenté l'année dernière et signé avec les autorités académiques le 10 juin 2021 il s'agit à présent d'aborder la question du projet d'établissement précise de manière plus concrète les enjeux propres à l'établissement,

De premiers débats sur la réécriture du Projet d'établissement se sont orientés sur une perspective de reconduction du projet 2016/2021. Les personnels semblent satisfaits du cadre qui était posé.

Les résultats sont bons à l'image des indicateurs APAE. Les résultats du DNB ont augmenté durant ces dernières années. Les élèves ont obtenu des mentions de manière plus importante qu'au niveau départemental. L'orientation permet aux élèves d'aller vers des formations post 3ème où ils sont en réussite.

Le collège est redevenu attractif, l'image est bonne, le travail qui y est produit est reconnu au sein de son territoire d'implantation mais aussi par les autorités académiques et le partenaire majeur qu'est le Conseil Départemental.

Une première réécriture de ce projet dans sa version 2022/2026-2027 a été présentée à un groupe de travail et adressé ensuite à tous les personnels. Cette réécriture reprend en compte les remarques formulées.

Il convient à présent d'associer les parents d'élèves et des élèves.

Ce projet doit être un cadre mais laissant une fois encore toute la latitude nécessaire pour permettre des initiatives. Un cap doit être défini mais le parcours doit pouvoir évoluer chemin faisant pour permettre les adaptations nécessaires.

Membres du conseil d'administration Année scolaire 2021-2022 :

30 membres (/30) et Quorum fixé en conséquence à 16

Membres de droit ou désignés (10)

Principal : **M. NOËL Yves**
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan**
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**
Conseiller Principal d'Éducation : **M. LE RUDULIER Philippe ou Mme DESCHOEMAKER Violette**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental
(suppléante : Mme SAADI Catherine, Chef du service développement local,
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)
et
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental
(suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)

CCEG* : **M. ROYER Alain**, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres *
ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières
(suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** ou M. DUBERN Gaël
M. THIBAUD Dominique

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

Membres élus des personnels (10/10)

Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : **Mme MENET Sylvie – M. LAGRANGE Christian – Mme MOUSSUS Christelle – Mme BOUYER Céline – Mme CHABLAT Virginie – M. ABCHAR Noureddine – Mme EULALIE Marie-Claire**
(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme PLANTARD Géraldine – M. PLOUET Marc – Mme REST Isabelle – Mme PIPARD Stéphanie – Mme CHAUVIN Soizic)

Personnels techniques et administratifs (3/3) : **M. AMAUCÉ Miguel – Mme CURY Aline – Mme VERBAERE Florence** (suppléants : M. VINET Solène)

Membres élus des parents et élèves (10/10)

Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : **Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROC'H Caroline – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme GOURDON Marina – M. LAISNEY Sébastien – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic** (suppléants : M. ANGOT François – Mme GUILLERME Cindy – Mme HERRARD Aude – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme LESAIN Emmanuelle – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme REMY Aurélie)

Élèves (3/3) : **Léa NICHOLLS (3^{ème} 2) Nohann ROY (3^{ème} 1) et Enzo LERAY (4^{ème} 6)**
(suppléants : Clara LAISNEY 3^{ème} 3 Hugo AMELINE 5^{ème} 6 et Gabin MARIE 4^{ème} 6)

PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE MARDI 29 MARS 2022

6/10 **M. NOËL Yves - M. GARDIC Erwan - Mme RENAUDET Isabelle – M. LE RUDULIER Violette
M. BOUVAIS Ombeline - M. THIBAUD Dominique**

7/7 **Mme MENET Sylvie – M. LAGRANGE Christian – Mme MOUSSUS Christelle – Mme BOUYER Céline
Mme CHABLAT Virginie – M. ABCHAR Noureddine – Mme EULALIE Marie-Claire**

3/3 **M. AMAUCÉ Miguel – Mme VERBAERE Florence – Mme VINET Solène**

5/7 **Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROC'H Caroline – M. LAISNEY Sébastien – Mme NUSSBAUMER Béatrice
M. ROQUIER Soizic**

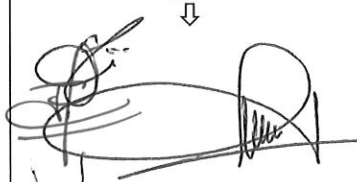

1/3 **Nohann ROY (3^{ème} 1)**

+ Présent également à titre consultatif et pour la présentation du COFI 2021 : M. GILLOUARD Olivier (Lycée Monge) agent comptable..

Absent(s) excusé(s) : **Mme ACCARION - M. MALINGE (M. DUBERN) - Mme .Cassagne - Mme GOURDON**

Absent(s) : **Mme BERAGNE - M. ROYER Alain - Léa NICHOLLS (3^{ème} 2) et Enzo LERAY (4^{ème} 6)**

Le quorum étant atteint avec 21 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h10

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (10)		Signature ↓
Président : M. NOËL Yves , principal	1	
M. GARDIC Erwan , principal adjoint	2	
Mme RENAUDET Isabelle , gestionnaire	3	
M. LE RUDULIER Philippe , conseiller principal d'éducation : ou Mme DESCHOEMAKER Violette , conseiller principal d'éducation :	4	
M. BOUVAIS Erwan , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5	
M. ACCARION Ombeline , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAAFI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6	Absente
M. ROYER Alain , maire de Treillières, représentant au titre de la CCEG	7	
Mme BERAGNE Maïte , adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	8	
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (suppléant : M. DUBERN)	9	
M. THIBAUD Dominique	10	

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)



<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (7/7)	Signature ↓	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (7/7)	Signature ↓
Mme MENET Sylvie	11	Mme BICHON Emmanuelle	21
M. LAGRANGE Christian	12	Mme BROCH' Caroline	22
Mme MOUSSUS Christelle	13	Mme CASSAGNE Sandrine	23
Mme BOUYER Céline	14	Mme GOURDON Marina	24
Mme CHABLAT Virginie	15	M. LAISNEY Sébastien	25
M. ABCHAR Noureddine	16	Mme NUSSBAUMER Béatrice	26
Mme EULALIE Marie-Claire	17	M. ROQUIER Soizic	27
Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie Mme PLANTARD Géraldine M. PLOUET Marc Mme REST Isabelle Mme PIPARD Stéphanie Mme CHAUVIN Soizic		Suppléants : M. ANGOT François Mme GUILLERM Cindy Mme HERRARD Aude M. LE CLAIRE Frédéric Mme LESAINT Laure Mme NOUVEL Emmanuelle Mme REMY Aurélie	
Personnels techniques et administratifs (3/3) :		Élèves (3/3) :	
M. AMAUCÉ Miguel	18	Léa NICHOLLS (3^{ème} 2)	28
Mme CURY Aline	19	Nohann ROY (3^{ème} 1)	29
Mme VERBAERE Florence	20	Enzo LERAY (4^{ème} 6)	30
Suppléants : Mme VINET Solène		Suppléants : Clara LAISNEY 3 ^{ème} 3 Hugo AMELINE 5 ^{ème} 6 et Gabin MARIE 4 ^{ème} 6)	

Mise en place du Conseil d'administration

– Désignation d'un secrétaire de séance

M. LAISNEY, représentant(e) des parents d'élèves, accepte de prendre la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA :

21 pour **0** contre **0** abstention

– Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. Le principal précise qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de faire voter l'ordre du jour proposé par le président de cette assemblée (cf décret 2020-1632). Ce même décret évoque la question de la création de la commission permanente. Cette instance n'a plus vocation à instruire de manière systématique des questions soumises au conseil d'administration et ce, selon l'article L 421-4 du Code de l'éducation.

– Approbation du procès verbal du C.A du 3 février 2022

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA. Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA. M. le Principal rappelle qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

Le procès verbal du CA n° 2 du 3 février 2022 est adopté :

20 pour **0** contre **1** abstention

18h40 – Arrivée de M. ROQUIER (⇒ 22 votants)

1. Actes financiers

Acte n°1: Présentation du compte financier de l'exercice 2021

Mme RENAUDET, gestionnaire, présente les éléments du compte financier 2021 revenant sur différents temps "financiers" pour illustrer comptablement cette année 2021. Les documents comptables avaient été adressés aux membres du CA. Le COFI est ainsi soumis au vote.

Vote des membres du CA :

22 pour **0** contre **0** abstention

M. GILLOUARD, agents comptable, évoque la bonne santé financière de l'établissement. M. NOEL, principal, souligne que le collège le Haut Gevres dispose donc de ressources confortables à utiliser avec mesure pour satisfaire les projets à développer au service des élèves accueillis. On observe qu'au-delà des moyens de fonctionnement la partie la plus importante du budget est constituée des opérations relatives à la gestion du service de restauration. Les deux années passées ont évidemment été marquées par le contexte sanitaire.

Il est remarqué que le fonds social est peu utilisé. M. BOUVAIS signale qu'à l'échelle du département, la moyenne d'utilisation est de 60 % contre 30% au collège le Haut Gevres et pourtant, rapporte la gestionnaire, nous satisfaisons les demandes formulées et proposons aussi à des familles qui n'y pensent pas ou hésitent à y recourir.

L'agent comptable propose le double vote suivant :

Acte n°2 : Affectation des résultats réalisés sur l'exercice 2021 entre

- Le service général pour une augmentation de **1 065.22 Euros**
- et Le service annexe d'hébergement pour une diminution de **8 041.44 Euros**

Vote des membres du CA :

22 pour **0** contre **0** abstention

2. Contrats – Conventions

Acte n°3 : Convention avec la « Compagnie du Deuxième » dans le cadre du projet d'atelier théâtre pour la réalisation de 4 séances de création du spectacle « Azur et Rosée ». La classe concernée par cette action est la 4^{ème} 3.

Les quatre séances sont définies du lundi 16 au jeudi 19 mai 2022, en vue d'une représentation publique le vendredi 20 mai 2022 (les horaires précis restent à définir en interne) : soit 20h d'atelier + une représentation publique (élèves de 6.3, dont les 4.3 sont les tuteurs). Cette prestation est d'un montant de 1500.00 Euros, prise en charge intégralement par une subvention départementale.

Le principal sollicite l'autorisation des membres du CA pour signer cette convention.

Vote des membres du CA :

22 pour **0** contre **0** abstention

Acte n°4 : Convention avec l'association « Voir avec les mains » (11 allée Jean Perrin à Rezé) dans le cadre du projet EPI mené par et avec la classe de 3.2. Cette classe s'est engagée dans l'organisation d'un événement à caractère sportif et solidaire. Les élèves ont choisi de mettre en évidence la question du handicap dans le sport. Différentes actions de sensibilisation sont prévues. L'organisation de cet événement dans sa globalité nécessite la prise en charge de frais divers. Une partie du budget est couverte par des actions des élèves mais il convient là de prendre en charge des frais de déplacement et constitue un soutien à cette association présidée par Mme Latifas Vines. Le montant est de 200.00 Euros, pris en charge par les crédits départementaux. Une convention est établie.

Le principal sollicite l'autorisation des membres du CA pour signer cette convention.

Vote des membres du CA :

22 pour **0** contre **0** abstention

Acte n°5 : Convention avec le comité départemental de la fédération française de hand ball (44 rue Romain Rolland à Nantes) dans le cadre du projet EPI mené par et avec la classe de 3.2. Cette classe s'est engagée dans l'organisation d'un événement à caractère sportif et solidaire. Les élèves ont choisi de mettre en évidence la question du handicap dans le sport. Différentes actions de sensibilisation sont prévues. L'une d'entre elles consiste à faire pratiquer le hand ball en fauteuils roulants qui seront mis à disposition du collège pour un montant de 80,00 euros.

Location de 10 fauteuils Handisport et mobilisation d'un intervenant pour la 1/2 journée du vendredi 13 mai de 13h00 à 17h00. Les fauteuils sont apportés au collège gratuitement. Ce montant est de 80.00 Euros, pris en charge par les crédits départementaux. Une convention est établie. Le principal sollicite l'autorisation des membres du CA pour signer cette convention.

Vote des membres du CA :

22 pour **0** contre **0** abstention

Le principal souligne que les élèves ont développé une action avec vente de cookies en interne du collège qui fonctionne bien et devrait leur permettre d'aboutir à un auto-financement pouvant minorer, voire rendre inutile, la participation du collège.

3. Présentation pour échanges du projet de planning de l'année scolaire 2022/2023

Un projet de planning reprenant à ce stade les grandes dates structurantes de l'année scolaire et définissant les périodes trimestrielles et semestrielles est proposé aux membres du CA. Ce document préparatoire avait été adressé aux membres du CA.

Les actions diverses menées dans les disciplines d'enseignement pouvant enrichir cette organisation de l'année sont à intégrer et seront évoquées en interne d'ici le mois de juin.

4. Projet d'Établissement 2022/2026/2027

Au-delà du contrat d'objectifs défini en lien avec les autorités académiques présenté l'année dernière et signé avec les autorités académiques le 10 juin 2021 il s'agit à présent d'aborder la question du projet d'établissement précise de manière plus concrète les enjeux propres à l'établissement, De premiers débats sur la réécriture du Projet d'établissement se sont orientés sur une perspective de reconduction du projet 2016/2021. Les personnels semblent satisfaits du cadre qui était posé.

Les résultats sont bons à l'image des indicateurs APAE. Les résultats du DNB ont augmenté durant ces dernières années. Les élèves ont obtenu des mentions de manière plus importante qu'au niveau départemental. L'orientation permet aux élèves d'aller vers des formations post 3ème où ils sont en réussite.

Le collège est redevenu attractif, l'image est bonne, le travail qui y est produit est reconnu au sein de son territoire d'implantation mais aussi par les autorités académiques et le partenaire majeur qu'est le Conseil Départemental.

Une première version de ce projet dans sa version 2022/2026-2027 a ainsi été présentée à un groupe de travail et adressé ensuite à tous les personnels. Cette réécriture (cf texte en annexe à nouveau) reprend en compte les remarques formulées. Il convient à présent d'associer les parents d'élèves et des élèves.

Ce projet d'établissement doit être un cadre mais laissant une fois encore toute la latitude nécessaire pour permettre des initiatives.

Un cap doit être défini mais le parcours doit pouvoir évoluer chemin faisant, pour permettre les adaptations nécessaires.

5 – Questions diverses

M. le principal évoque deux questions diverses qui lui sont parvenues.

La première porte sur la précision que l'infirmière souhaite apporter au sujet de la délivrance des médicaments. Elle rappelle le règlement intérieur et fait état du rappel lié au décret qui stipule cette impossibilité qui avait été assouplie par un protocole qui n'a pas été renouvelé.

Dans ce contexte et cela lui est arrivé dernièrement, elle a eu à bien rappeler à des élèves et à leurs parents qu'il lui était impossible de délivrer des médicaments en dehors d'une prescription d'un médecin. Elle ne peut donc par exemple proposer un "simple" doliprane à un élève.

Il ne faudrait pas que cela aboutisse à des prises de médicaments spontanées des élèves. Un message explicatif de la situation et un rappel du règlement intérieur va être adressé aux parents d'élèves.

La deuxième concerne le contexte global du collège en lien avec l'évolution importante des effectifs : sujet évoqué à de multiples reprises comme de nombreux précédents PV de CA peuvent en témoigner avec l'évocation de perspectives envisagées qui se confirment.

Les parents d'élèves ont donc préparé un courrier adressé à M. Danis, Vice-Président du Conseil départemental de Loire Atlantique en charge de l'Éducation et de la politique éducative. Ce courrier est annexé au PV.

Le Principal remercie les parents d'élèves d'informer les membres du CA de leur démarche et répond que le département est assurément très sensible à l'évolution du collège le Haut Gesvres dans le contexte qui est le sien. Il n'est à ce stade pas davantage informé et pense lui aussi percevoir de la même manière que les parents d'élèves que des travaux d'envergure sont envisagés et dont nous serons prochainement toutes et tous informés de manière concrète suite à une récente visite de techniciens du Conseil Départemental.

M. BOUVAIS, élu du département évoque qu'il a récemment échangé avec le vice-Président, M. DANIS qui perçoit la situation et envisage prochainement une réunion pour associer et entendre plus encore les différentes parties concernées.

Les représentants des parents d'élèves tiennent à aborder à nouveau la question récurrente depuis plusieurs années au sujet des différents projets de travaux de rénovation des toilettes qui devraient à présent n'être qu'une partie du projet qui se dessine...

Le principal déclare souhaiter sincèrement que les meilleures solutions soient retenues pour les prochaines années de telle sorte que les élèves puissent continuer d'évoluer dans ce bel établissement et que la solution bâtementaire s'intègre de façon cohérente au regard de l'existant en contribuant par différents aspects à un climat scolaire apaisé et serein (et les bâtiments y contribuent de manière non négligeable).

Il est ainsi vrai que les plans initiaux du collège prévoyaient de possibles extensions s'intégrant avec les bâtiments actuels. La question des flux d'élèves sur différents mouvements dans la journée sont importants dans le cadre du climat scolaire au-delà de ce qui est mis en œuvre et que l'on ne doit jamais considérer comme acquis tant il faut au quotidien et sur des aspects pouvant paraître neutres être très attentifs et vigilants et les uns et les autres dans nos différentes missions. Au regard des perspectives actuelles et à plus long terme, en se référant au nombre de naissances sur les communes du secteur, ces travaux engageront le collège et son fonctionnement sur de nombreuses années.

Les parents d'élèves soulignent cette nécessité d'une réponse adaptée tant sur le plan de l'organisation pédagogique que sur la gestion des mouvements dans l'établissement au regard de la sécurité avec cette perspective de maintien du climat scolaire.

20h00 – Le Principal remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Calendrier "prévisionnel" -

Quelques repères... à compléter et corriger

Clg Le HAUT GESVRES -
TREILLIERES

Année Scolaire 2022-2023

Calendrier des semaines - Périodes et rythme des trimestres

- Nantes Zone B -

Zone B ⇨ Académies Aix-Marseille - Amiens - Caen - Lille - Nancy-Metz - **Nantes** - Nice - Orléans-Tours - Reims - Rennes - Rouen - Strasbourg

Remise des diplômes du DNB aux lauréats de la session 2022 Semaine 40 ou 41 ⇨ DATE à CONFIRMER ⇨

TRIMESTRE 1 : Semaine 35 à Semaine 47 → Jeudi 1^{er} septembre 2022 au vendredi 25 nov. 2022

<p>Semaine 34</p> <p>- Lundi 22 août Vendredi 26 août</p>	<p>Semaine 35</p> <p>→ Mardi 30 août 2022 et Mercredi 31 août 2021 (R Professeurs) → Jeudi 1^{er} septembre 2022 (Rentrée Élèves 6^è-4^è) → Vendredi 2 septembre 2022 (Rentrée 5^è - 3^è)</p>
<p>Semaine 36 - lundi 5 sept. au vendredi 9 sept.</p> <p>- Élections ou désignations des Éco-délégués (Professeurs EMC ou SVT)</p> <p>- Jeudi 9 septembre - Réunion 6^{èmes} à 18h00 ⇨ présentation des équipes pédagogiques aux familles</p>	<p>Semaine 37 - lundi 12 sept. au vendredi 16 sept</p> <p>- Mardi 13 septembre - Réunion 5^{èmes} 4^{èmes} à 18h00 → présentation par classe des équipes pédagogiques aux familles ⇨ Les enjeux de l'année scolaire</p> <p>- Mercredi 14 ou 21 septembre ⇨ Journée Nationale du Sport scolaire</p> <p>- Jeudi 15 septembre - Réunion 3^{èmes} à 18h00 → présentation aux familles par Direction + PP + représentants disciplines ⇨ Calendrier et enjeux 3^{ème} des enjeux de l'année scolaire</p>
<p>Semaine 38 - lundi 19 sept. au vendredi 23 sept.</p> <p>- Vendredi 23 septembre Éco-Randonnée + membres du CVC</p> <p>- ...Réunion du FSE</p> <p>- ...Réunion du CVC</p> <p>...Réunion du Conseil Pédagogique</p>	<p>Semaine 39 - lundi 26 sept. au vendredi 30 sept.</p> <p>- Élections des délégués, élèves, parents, CA...</p> <p>- CONSEIL Écoles-Collège</p> <p>- Livraison dictionnaires CD44 pour 6^{èmes}</p>
<p>Semaine de la 30^{ème} Fête de la Science</p> <p>Semaine 40 - lundi 3 oct. au vendredi 7 oct.</p>	<p>Semaine 41 - lundi 10 oct. au vendredi 14 oct.</p> <p>- Mardi 11 octobre Arrêt des notes mi-trimestre</p> <p>- Mercredi 12 octobre : Journée internationale de la langue espagnole "Dia de la Hispanidad"</p> <p>- Mercredi 12 octobre Mini DNB en matinée pour 3^è & après-midi Réunion générale (sur tps pré-rentree) ⇨ Bilans mi-trimestre par classe</p>
<p>SEMAINE du GOUT</p> <p>Semaine 42 - lundi 17 oct. au vendredi 21 oct.</p> <p>- Mardi 18 octobre : Réunions parents-professeurs 4^{ème}</p>	
<p>Semaine 43</p> <p>Congés Toussaint</p> <p>Du samedi 22 octobre</p>	<p>Semaine 44</p> <p>Congés Toussaint</p> <p>au dimanche 6 novembre 2022</p>
<p>Semaine 45 - lundi 7 nov. au vendredi 11 nov.</p> <p>Vendredi 11 novembre : commémoration Armistice 1918</p>	<p>Semaine 46 - lundi 14 nov. au vendredi 18 nov.</p> <p>- Lundi 14 novembre : Réunions parents-professeurs 6^è</p>
<p>Semaine 47 - lundi 21 nov. au vendredi 25 nov.</p> <p>- Lundi 21 novembre : Réunions parents-professeurs 3^è</p> <p>→ 25 nov. : Arrêt des notes 1^{er} trim. Édition des Bulletins du Trim. 1</p>	<p>CA Collège</p> <p>Semaine 48 - lundi 28 nov. au vendredi 2 déc.</p> <p>- Jeudi 1^{er} décembre : Journée internationale de lutte contre le SIDA</p> <p>⇨ Conseils de classes Trimestre 1 → Cycle 4 // 3^è 4^è 5^è Lundi 29 nov. / Mardi 30 nov. / Jeudi 2 déc</p>

TRIMESTRE 1 - 1^{er} sept. / 25 nov. 11 semaines

TRIMESTRE 2 : Semaine 48 à Semaine 10 → Lundi 28 nov. 2022 au mercredi 8 mars 2023

<p>Semaine 49 - lundi 5 déc. au vendredi 9 déc. Jeudi 8 décembre : Journée de la laïcité - ↳ Réunions parents-professeurs 5^è ⇒ Conseils de classes Trimestre 1 → <u>Cycle 4</u> // 4^è 5^è Lundi 5 déc. & Mardi 7 déc.</p>	<p>Semaine 50 - lundi 12 déc. au vendredi 16 déc. <i>Aucune réunion...</i></p>
	<p style="text-align: right;">Semaine 51 2022</p> <p>Congés Noël / Fin d'année du samedi 17 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023</p> <p style="text-align: right;">Semaine 52 2023</p> <p><i>(reprise des cours mardi 3 janvier 2023)</i></p>
<p>Semaine 1 - Mardi 3 janvier au vendredi 6 janvier</p>	<p>Semaine 2 - lundi 9 janvier au vendredi 13 janvier</p>
<p>15 janvier : Anniversaire naissance de Martin Luther King en 1929 Semaine 3 - lundi 16 janvier au vendredi 20 janvier - Lundi 16 janvier : Martin Luther King Day Semaine de sensibilisation contre le racisme et toutes formes de discrimination ⇒ Conseils de classes Semestre 1 <u>Cycle 3 / classes de 6^{ème}</u> <i>(date à confirmer avec lycées...)</i> Réunion information/orientation "Après la 3^{ème} " : Quelle 2nde choisir ?</p>	<p>- Dimanche 22 janvier : Journée de l'amitié franco-allemande (anniversaire traité de Versailles (1963) : "Deutscher Tag !" ↳ Semaine 4 = actions de présentation de la culture allemande Semaine 4 - lundi 23 janvier au vendredi 27 janvier ...Réunion du Conseil Pédagogique</p>
<p style="text-align: center;"><u>CA Collège</u></p> <p>Semaine 5 - lundi 30 janvier au vendredi 3 février ??? Vendredi 3 février ??? ??? Samedi 4 février – Portes Ouvertes ??? ou bien plus tard... cf 2022</p>	<p>Semaine 6 - lundi 6 février au vendredi 10 févr. 5 jours / Semaine de STAGE d'observat° 3^{ème}</p>
<p style="text-align: center;">Semaine 7 Congés d'Hiver Du samedi 11 février</p>	<p style="text-align: center;">Semaine 8 Congés d'Hiver au dimanche 26 février 2023</p>
<p>Semaine 9 - lundi 27 février au vendredi 3 mars</p>	<p style="text-align: center;">Semaine de sensibilisation sur le droit des femmes Semaine 10 - lundi 6 mars au vendredi 10 mars - Mercredi 8 mars : Journée internationale des femmes → 8 mars : Arrêt des notes 2^{ème} trim.</p>
<p>Semaine 11 - lundi 13 mars au vendredi 17 mars ⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → <u>Cycle 4</u></p>	<p style="text-align: center;">Semaine des Mathématiques Semaine de la Presse Semaine 12 - lundi 20 mars au vendredi 24 mars ⇒ Conseils de classes Trimestre 2 → <u>Cycle 4</u></p>

TRIMESTRE 2 - 28 nov. / 8 mars
10 semaines

TRIMESTRE 3 : Semaine 10 à Semaines 22-23-24... → Jeudi 9 mars 2023 → à mi-juin 2023
Conseils à partir de fin mai 3^{èmes} puis 6^{èmes}, 5^{èmes}, 4^{èmes} en juin

Semaine 13 – du lundi 27 mars au vendredi 31 mars Mardi 22 mars : Journée mondiale de l'eau	SEMAINE BREVET BLANC Semaine 14 – lundi 3 avril au vendredi 7 avril ?? Mercredi 5 avril : <i>Journée mondiale du sport et pour le développement de la paix</i> Jeudi 6 et vendredi 7 avril : Brevet Blanc
Semaine 15 – <small>possiblement</small> début ASSR 5^e 3^e Lundi 10 avril : Lundi de Pâques du mardi 11 avril au vendredi 14 avril 15 avril : Journée mondiale de l'art	
Semaine 16 Semaine 17 Congés de de Printemps du samedi 15 avril au dimanche 30 avril 2023 <i>Dimanche 23 avril : Shakespeare day !</i> ☞ <i>Journée internationale de la langue anglaise</i>	
Semaine 17 – <small>possiblement</small> SEMAINE PIX du lundi 25 avril au vendredi 29 avril - Lundi 25 et mardi 26 avril : Shakespeare Days au collège le Haut Gesvres	Semaine 18 – <small>possiblement</small> SEMAINE PIX du lundi 1 ^{er} mai au vendredi 5 mai Lundi 1^{er} mai : Fête du travail Mardi 2 mai
Semaine 19 – Lundi 8 mai au vendredi 12 mai Lundi 8 mai : Commémoration victoire 1945 - mardi 9 mai 10 mai : Journée nationale de mémoire de l'esclavage / Commémoration de l'abolition de l'esclavage	Semaine 20 – lundi 15 mai au vendredi 19 mai - Lundi 15 - Mardi 16 - Mercredi 17 ORAUX DNB... Jeudi 18 mai : Jeudi de l'Ascension + pont Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023
Semaine 21 – lundi 22 mai au vendredi 26 mai	Semaine 22 – lundi 29 mai au vendredi 2 juin lundi 29 mai : Lundi de Pentecôte - Jour Sans école - mardi 30 mai → Lundi 29 mai : Arrêt des notes 3^e trim. - Mardi 30 mai et jeudi 1 ^{er} juin ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 3^{ème}
Semaine 23 – lundi 5 juin au vendredi 9 juin ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 5^{ème} 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}	Semaine 24 – lundi 12 juin au vendredi 16 juin ⇒ Conseils de classes Trimestre 3 → 4^{ème} ⇒ Conseils de classes Semestre 2 → 6^{ème}
Semaine 25 – lundi 19 juin au vendredi 23 juin - Journée 6 ^{èmes} "Dionysos" ?? 22 ou 23 juin ?? - Réunion d'harmonisation avec professeurs CM2 pour accueil futurs 6 ^{èmes} (Lundi 19 juin 17h00 → ...)	CA Collège Semaine 26 – lundi 26 juin au vendredi 30 juin - Ateliers accueil élèves fin d'année et prépa sept. - DNB (probablement 29 & 30 juin)
Semaine 27 – lundi 3 juillet au vendredi 7 juillet → Finalisation interne rentrée septembre 2023 - Corrections DNB Début des vacances d'été ☞ Samedi 8 juillet 2023 : Vacances d'été	Semaine 28 – lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet Vendredi 14 juillet : Fête nationale

TRIMESTRE 3 - 5 mars / 1^{er} ... 15 juin
11 - 12 semaines

Informations complémentaires

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués / ...congés le vendredi soir après les cours.
- **Le lundi de Pentecôte** est un jour sans école dit "de solidarité". (*Compensation à définir au cours de l'année*)
- **Pour l'année 2022-2023**, les classes vaqueront le **vendredi 19 mai 2023** et le **samedi 20 mai 2023**.
- Début des vacances d'été : les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.
- **Pour les enseignants**, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur. Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2022 - 2026/2027

*instruire
éduquer
socialiser*

*dans le respect
des principes
et des valeurs
de la république*



web

UN COLLÈGE PUBLIC POUR LA RÉUSSITE DE TOUS ET DE CHACUN

Trois axes majeurs, Trois lignes de force

pour le COLLEGE LE HAUT GESVRES ET SES ELEVES

**1 – Favoriser la réussite
de tous les élèves**

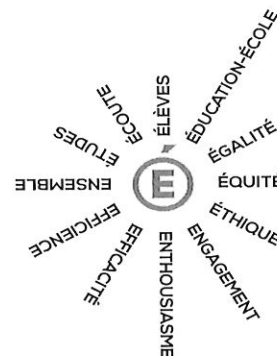
“de l'ambition pour chaque élève”

**2 – Acquérir des savoirs,
développer des connaissances
et construire des compétences**

“Instruire, transmettre, évaluer”

**3 – Renforcer la citoyenneté
et l'ouverture culturelle**

“Ouvrir, s'ouvrir...Grandir, s'épanouir”



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2022 - 2026^{/2027}

*instruire
éduquer
socialiser*

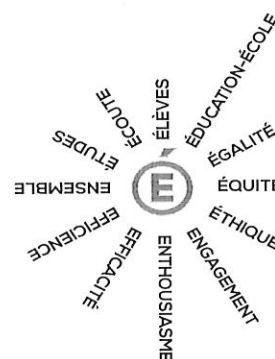
*dans le respect
des principes
et des valeurs
de la république*

UN COLLÈGE PUBLIC POUR LA RÉUSSITE DE TOUS ET DE CHACUN



Trois axes majeurs, Trois lignes de force

pour le COLLEGE LE HAUT GESVRES ET SES ELEVES



**1 – Favoriser la réussite
de tous les élèves**

“de l’ambition pour chaque élève”

**2 – Acquérir des savoirs,
développer des connaissances
et construire des compétences**

“Instruire, transmettre, évaluer”

**3 – Renforcer la citoyenneté
et l’ouverture culturelle**

“Ouvrir, s’ouvrir... Grandir, s’épanouir”

Rappel des objectifs

Objectifs généraux

Article L401-1 du Code de l’Éducation. Cet article prévoit l’élaboration par l’établissement, pour remplir sa mission de service public, d’un projet définissant les modalités particulières de mise en oeuvre des objectifs et des programmes nationaux, précisant les activités scolaires et périscolaires prévues à cette fin.

Article L111-1 du Code de l’Éducation

L’éducation est la première priorité nationale.

Le service public de l’éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants.

Ce projet s’inscrit dans la continuité du précédent. La réflexion qui a animé les personnels a été de se servir de cette démarche de projet, pour se questionner individuellement et collectivement, sur les pratiques développées. Ce doit être une posture simple et constante. Plusieurs questions sont posées quotidiennement, dans l’exercice des missions des personnels du collège, pour accueillir les élèves qui nous sont confiés et permettre à chacun de ceux-ci, avec leurs différences de développer leur propre parcours de réussite.

Professeurs et agents sont ainsi animés d’un même esprit pour tenter et réussir – dans le cadre de ce projet – d’accompagner les élèves vers des objectifs précis sur ce nouveau cycle du projet : un projet qui est ainsi adossé au contrat d’objectifs, défini avec les autorités académiques (et qui figure en annexe de ce projet).

Axes du Projet académique

Le document académique a défini et proposé quatre « axes » qui sont :

Réussite – Insertion – Solidarité – Coopération

Conforter la REUSSITE de tous les élèves

Favoriser une INSERTION réussie dans la société

Ne laisser personne au bord du chemin : SOLIDARITE

Travailler ensemble pour la réussite de tous : COOPERATION

Orientations liminaires de travail et philosophie du projet

① L'hétérogénéité : c'est un constat, un point prioritaire et aussi un atout du collège.

C'est donc un constat positif pour les personnels du collège. Les différences de potentialités des élèves doivent inciter à rechercher des solutions individualisées sans développer des dispositifs ségrégatifs. Que peut-on en faire ?

- Ne pas dévaloriser les élèves en difficulté, mais les encourager à être curieux, tous
- Reconnaître les bons élèves : démystifier le « complexe dit de l'intello » et encourager l'excellence
- Faire travailler les élèves en groupe pour collaborer et progresser : des élèves volontaires expliquant, construisant ensemble, reformulant à d'autres... ⇒ Un collège lieu de solidarités
- Saisir l'opportunité des EPI pour relancer les pratiques liées dans les travaux interdisciplinaires

② Exemplarité et force de la règle - Il a été noté l'importance de réaffirmer la valeur de l'exemplarité de l'adulte, sa compétence (on ne discute pas la règle). Les règles ne sont pas toujours appliquées de la même façon par les adultes → Une solution : réaffirmer des règles communes et partagées de vie dans la classe et les afficher. Il convient d'adopter une ligne commune de façon à donner des repères plus nets aux élèves. Dans son application uniforme par tous et pour tous, la règle bénéficie d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure compréhension. Le règlement intérieur récemment revu illustre cette orientation.

③ L'élève doit être acteur de son parcours. Pour atteindre cet objectif cet élève c'est celui qui exploite ses possibilités. Celui qui travaille, qui est sérieux, conscient, le cas échéant, de ses difficultés, mais avec la volonté de réussir, de s'améliorer. C'est l'élève curieux, capable d'initiative, solidaire, respectueux d'autrui, qui s'implique dans la vie du collège. Il est un élément moteur de sa classe avec un esprit positif. C'est un élève qui saisit le sens de sa présence au collège.

↳ Chaque élève a les capacités pour correspondre à cette définition de ce que doit être le "bon" élève attendu finalement et très simplement dans le cadre de ce processus. Les résultats ne sauraient donc être le seul indicateur de réussite.

Et enfin, **④ Qu'est-ce que la réussite ?** la réussite n'est pas la même pour tous, mais il faut avoir les mêmes exigences : rendre les élèves responsables de leur réussite et surmonter les échecs pour mieux définir le travail à effectuer.

« **Faire du projet, mener ce projet** » au quotidien... La démarche de projet est reconnue dans la gestion, l'organisation et la vie de l'établissement. Dans un contexte d'affirmation de **nos responsabilités respectives**, marquant l'engagement de chacun au sein du service public d'éducation nationale, **écoute et respect** guident le travail quotidien.

Le projet représente une occasion forte pour **dire et afficher ce que nous allons faire** ⇒ communication externe

Le projet est donc « **programme** » ⇒ pour nous-mêmes et pour les familles notamment ⇒ communication interne

Dans le cadre d'un mode évaluatif continu, ce projet sera accompagné de fiches action, rédigées chemin faisant, démontrant au quotidien la volonté constante de respecter l'esprit de ce document qui est avant tout une opportunité permettant de réfléchir en permanence sur nos valeurs professionnelles.

Les axes, les lignes de force de notre projet

1 - Favoriser la réussite de tous les élèves : "de l'ambition pour chaque élève"

- . Accompagner : *du soutien au renforcement et au perfectionnement...*
- . Développer le goût des études et la notion du plaisir d'apprendre
- . Renforcer le suivi personnalisé des élèves en difficulté et le contact avec leur famille
- . Réduire au maximum le taux d'échec du DNB* *et continuer d'accompagner chacun vers la réussite à cet examen*
- . Installer les... Parcours : Avenir, Citoyen, Artistique & Culturel *pour chaque élève*
- . Parcours Avenir mais aussi, liaisons intercycles → conseil écoles-collège et articulation collège-Lycées

2 - Acquérir des savoirs, développer des connaissances et construire des compétences

"Instruire, transmettre, évaluer" **et ce, avec :**

- . Les savoirs au cœur des pratiques : Savoir / Savoir-faire / Savoir-être
- . L'interdisciplinarité pour des regards croisés et intégration des usages numériques
- . Le travail sur l'évaluation : Exigence par rapport au travail, aux résultats, à l'attitude et Reconnaissance des efforts
- . La prise en charge de la difficulté : un niveau insuffisant n'est pas une fatalité

3 - Renforcer la citoyenneté et l'ouverture culturelle "Ouvrir, s'ouvrir...Grandir, s'épanouir" dans le cadre :

- . d'un collège "Rurbain" attentif à l'ouverture culturelle, linguistique, citoyenne (Ressources de proximité limitées)
- . de relations à renforcer ou à construire avec de nombreux et différents partenaires utiles aux actions
- . d'un lieu de travail avant tout mais le collège est aussi un lieu d'épanouissement pour nos élèves
- . d'une démarche en lien avec les thèmes du développement durable (le collège a été labellisé E3D ^{Excellence})

De manière complémentaire, plusieurs principes doivent être bien posés

- Ne pas transformer des différences en inégalités
- Faire évoluer le statut de l'erreur comme un outil pour apprendre, non stigmatisant
- Déceler les compétences de chacun, pour pouvoir les développer
- Aboutir concrètement à une **définition commune** de « l'élève acteur de son parcours »
- Réaffirmer la valeur de l'exemplarité des adultes

Porter les valeurs de notre collège par des actions concrètes et un engagement fort de tous

Le collège Le Haut Gesvres, avec ses spécificités, doit prendre en compte ces priorités pour son propre projet. Cet EPLE (Établissement Public Local d'Enseignement) est installé au centre de la commune de Treillières, située à 15 km au nord du centre ville de Nantes. D'une superficie de 2900 hectares étirée sur 12 km, elle a enregistré une évolution démographique significative depuis les années 80 (1717 habitants en 1968, 2396 habitants en 1975, 3659 en 1982, 6030 en 1999, 7258 en 2006) pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 10000 habitants (9701 chiffre INSEE 2019). Nantes se projette pour ainsi dire de plus en plus sur la commune de Treillières dont la population croît très rapidement modifiant la mentalité locale et le paysage.

Treillières cesse progressivement d'être une commune à dominante rurale pour devenir un espace d'habitat résidentiel : un espace rurbain (et non péri-urbain) avec ce que cela peut supposer comme spécificités et attentes. Le collège Le Haut Gesvres a été créé en 2002 dans ce contexte de développement démographique (337 élèves à l'ouverture).

Trois lignes de force ont donc été définies au travers des axes et des perspectives ont été posées. Elles ouvrent un champ d'investigation pertinent pour concrétiser plus encore l'engagement professionnel de chacun dans un projet collectif au service de la réussite des élèves.

Les professeurs et leurs élèves doivent tirer avantage de la situation géographique de l'établissement. L'ouverture culturelle doit ainsi être plus encore une des spécificités de notre collège.

Les élèves sont-ils par essence ouverts, curieux ? ou, faut-il précisément **leur donner le goût d'être curieux ?**

La culture doit être perçue comme un moyen d'ouverture et d'intégration au monde. Cette approche contribuera à ce que nous atteignons nos objectifs en matière de citoyenneté :

- la culture, élément identitaire du citoyen
- le patrimoine, bien collectif par excellence
- le patrimoine local, base de la citoyenneté et au-delà de l'éco-citoyenneté

En complémentarité avec les objectifs pédagogiques fixés par la réglementation et en veillant bien à donner sa **place majeure à l'apprentissage des savoirs fondamentaux**, il apparaît important compte tenu des ressources présentes de tirer profit de sa situation et de son environnement. Il s'agit d'établir les passerelles entre les connaissances à acquérir et la culture qui fait partie intégrante de notre civilisation... et des autres, de manière à offrir aux élèves les repères nécessaires pour mieux comprendre le monde. Des expériences associatives sont possibles FSE et AS***.

Aussi, convient-il de permettre à chaque élève durant son passage au collège Le HAUT GESVRES, de mieux appréhender des réalités différentes qui fondent notre culture pour se diriger sereinement et utilement vers le lycée.

Une culture « plurielle » :

- culture littéraire, linguistique et artistique / les « humanités »
- culture scientifique, technologique ET numérique / les sciences expérimentales
- culture sportive / la connaissance de soi, la performance et la solidarité

Ces **trois** familles culturelles serviront de bases à l'orientation de notre action pédagogique. Il ne s'agit pas d'opposer ces genres, mais bien au contraire d'amener les élèves à saisir leur complémentarité pour les aider à réussir dans leur parcours collégien. Les EPI **, au-delà des enseignements communs disciplinaires, offrent des opportunités pour orienter, développer le travail, **au bénéfice des élèves que nous avons à accueillir.**

* DNB : Diplôme National du Brevet

** EPI : Enseignements Pratiques interdisciplinaires

*** FSE : Foyer Socio Éducatif

*** AS : Association Sportive

Quelques exemples d'actions menées ou à envisager...

...à titre "d'exemple" et sans verser dans le catalogue d'actions.

Il s'agit juste là d'évoquer ce qui a été fait, ce qui a du sens et ce, en lien avec le travail développé pour valoriser les disciplines (chacune) et les projets interdisciplinaires.

Par des actions, la démonstration doit être faite en évoquant concrètement ce qui est possible, faisable, réalisable, reproductible, adaptable, modifiable... : autant de déclinaisons de la mise en œuvre du projet d'établissement.

- L'accompagnement personnalisé : des opportunités pour bien flécher les éléments fort pour tendre vers l'autonomie
- Deux axes d'apprentissage : la lecture pour l'autonomie et l'indépendance, l'exposé pour la communication orale.
- L'évaluation par compétences : modalités et objectifs ⇒ un objectif simple consistant à rendre lisible et compréhensible les éléments d'évaluation pour permettre aux parents d'être impliqués concrètement dans le suivi du travail et des résultats scolaires.
 - ↳ PRINCIPE de fonctionnement : évaluation critériée, comme un palier et une première réponse, puis l'objectif plus précis d'évaluation par compétences, sur l'ensemble du collège avec une distinction selon que cette évaluation est non chiffrée sur le niveau 6^{ème} (cycle 3) et qu'elle est chiffrée sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (cycle 4). Cette approche (cycle 4) n'exclue pas la démarche par compétences (utile pour le contrôle continu du DNB) avec des devoirs et exercices répondant à des critères définis par l'enseignant contribuant là aussi à donner du sens.
 - ↳ **L'objectif partagée est d'aboutir à une "évaluation critériée des capacités et des compétences"**
- Les EPI : autant de possibilités à valoriser et partager en contribuant à donner du sens aux apprentissages
 - ↳ quelques exemples d'activités pour et avec les élèves : Ateliers philosophie / Organisation événement sportif à caractère culturel, citoyen et solidaire / Partenariat pour émissions de radio avec chaîne locale....
- Le CDI : un lieu majeur du collège pour accéder à des ressources multiples.
- Des usages numériques multiples pour les élèves et pour les enseignants
- Actions d'informations sur les dérives des réseaux sociaux : certains usages numériques en question
- Actions pour un bon usage des outils numériques.
 - ↳ PIX : un cadre et une opportunité pour ces usages numériques évoqués ci-avant
- En 6^{ème}, pour renforcer l'éducation à la citoyenneté liée à la préservation de l'environnement, les enseignants s'engagent à organiser des actions et/ou séjours afin de placer les élèves au contact des réalités du terrain (un exemple : Sortie Vioreau)
- En histoire-géographie, par exemple, les professeurs s'engagent, à veiller à intégrer un déplacement dans un lieu patrimonial... c'est là en substance l'ouverture sur l'environnement local ...et les ressources sont multiples.
- L'ancrage de LCA au collège : une option pour le plus grand nombre
- Le développement de l'allemand en LV2C3 : un atout pour l'espagnol
 - ↳ L'ouverture sur les pays étrangers est une priorité, intégrée de façon étroite avec des objectifs et contenus pédagogiques. Le collège est un lieu d'enseignement où la préparation des sorties et voyages constitue une possibilité pour permettre aux élèves de profiter pleinement des observations et apports sur site (sensibilisation aux visites des musées et aux spectacles vivants par exemple). L'intérêt est fort pour les professeurs de développer un «retour» formulé des visites (charte des voyages). Il convient toujours de bien veiller à ce qu'un voyage ne puisse avoir un caractère ségrégatif ou discriminant.
- Des actions sont développées en lien avec différents partenaires autour du théâtre et du spectacle vivant
- Des actions aussi avec des partenaires locaux de proximité (peu nombreux) dans le domaine culturel : la médiathèque Jean d'Ormesson
- Le CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), le FSE ***... des terrains d'initiatives pour l'ouverture.
- Des actions engagées avec l'infirmière en partenariat avec les professeurs : Alimentation "diététique" – Puberté – Contraception – Relations affectives et amoureuses – Compétences psycho-sociale etc...
- L'association sportive (AS) *** : activités sportives et compétitions pour un autre apprentissage de la citoyenneté.
- La citoyenneté et – dans le contexte actuel – l'écocitoyenneté qui peut s'exprimer dans le Projet E3D cf Axe 3
- Citoyenneté et en premier lieu respect de l'autre ⇒ Égalité Femmes-Hommes ♀ ♂, lutte contre le racisme et les discriminations
- Le partenariat avec les familles pour les impliquer sous différentes formes dans la vie du collège
- Les neuro-sciences : une approche raisonnée des apports possibles en appui de l'attention à porter aux élèves
- Le partage d'informations en salle des professeurs avec des moyens diversifiés et simples à bien utiliser pour contribuer à bien répartir les projets sur toutes les classes (⇒ affichage des fiches actions / ⇒ utilisation du tableau des classes etc, etc...)
- L'ASSR : la sécurité routière demeure un enjeu
- La formation des délégués : apprendre à investir cet espace pour participer à la vie et au fonctionnement du collège
- Le tutorat 4^{ème} / 6^{ème} pour contribuer au meilleur climat scolaire : une action déjà développée et à maintenir
- Des temps forts sur des journées mondiales : autant d'opportunités pour profiter de la communication développée et valoriser le travail réalisé de manière continue au niveau des disciplines
- Des expositions... en accueillir et y aller (au-delà de difficulté pour des déplacements en groupe vers l'agglomération)
- L'orientation : enjeu premier avec...Le "Parcours Avenir" et actions multiples ⇒ Rendez-Vous professionnels du lundi ⇒ Forum "Devine mon job" ⇒ Grand Quiz de l'industrie ⇒ "Les Ailes du Campus" ⇒ Place Ô Gestes ⇒ Ambassadeurs du lycée Monge ⇒ Ateliers CV, etc...

Genèse du projet...

La démarche de projet permet, conformément à l'esprit du législateur, la mobilisation de la communauté éducative et la déclinaison locale des objectifs nationaux. Les travaux de réflexion sur le projet ont été menés au sein de l'établissement dans la continuité de la réforme du collège développée au niveau national au cours de l'année scolaire 2015-2016. Ils ont contribué à fédérer les énergies de chacun des acteurs de la communauté et à renforcer les initiatives, en étant davantage reliées et connues de tous, dans le cadre d'une politique d'établissement réaffirmée. Depuis lors, cette dynamique s'est inscrite durablement dans le travail et l'approche des élèves.

Il pourra être noté qu'au cours de cette précédente période les effectifs seront passés de 437 élèves (2016) à 640 élèves (2022). Cette évolution est importante et elle se poursuit à un moment où les effectifs élèves du département - après avoir atteint un plafond en 2021 - sont à présent en baisse. Le collège le Haut Gesvres est implanté sur un territoire où la démographie est dynamique impliquant des adaptations diverses. 700 élèves attendus en septembre 2022 : un nouveau seuil pour le collège.

Le projet d'établissement doit être un levier en terme de communication interne notamment, en ce sens qu'il suscite un débat et un échange d'idées pour bien poser les axes du projet. La réflexion développée offrant à chacun l'opportunité d'agir sur les trois missions originelles de l'éducation nationale ⇒ **- l'instruction - l'éducation - la socialisation**

Il a été défini qu'il convenait, dans le cadre du projet d'établissement, d'insister sur l'une ou l'autre de ces missions en fonction des élèves accueillis. L'objectif essentiel et majeur étant d'amener chaque élève à son niveau maximum de compétence.

Il est aisé et rapide de placer le collège le Haut Gesvres dans une configuration d'établissement favorisé en fonction de sa situation et de son recrutement. S'il est vrai qu'il s'agit d'un établissement où la proportion d'élèves issus de milieux socio-professionnels favorisés est plus importante que dans nombre de collèges de Loire-Atlantique, il ne convient pas d'y voir un quelconque déterminisme social selon lequel il n'y a pas de cas d'élèves auxquels il faut apporter une réponse scolaire spécifique.

Un écart important existe entre des élèves particulièrement scolaires en capacité de produire du travail et des résultats et des élèves affichant très ostensiblement un désintérêt pour les études. Cette amplitude des comportements est très marquée, elle constitue un axe de réflexion et de travail.

La question de l'ambition scolaire doit être au cœur de notre action pour répondre aux besoins des élèves.

"Un collège pour la réussite de tous les élèves"
constituera l'esprit du projet.

☛ **L'élève : Acteur de sa scolarité**

Permettre à chacun des élèves, en fonction de ses capacités, de tirer le maximum de profit de son passage au sein du collège Le Haut Gesvres, afin d'être l'acteur de sa scolarité, de son parcours de formation et de son orientation est notre objectif majeur. C'est en cela que nous parviendrons à apporter notre pierre en matière d'éducation à la citoyenneté en permettant à ces adolescents d'acquérir l'autonomie nécessaire pour qu'ils s'épanouissent pleinement en profitant de l'apport de leurs professeurs et de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour jouer à terme un rôle de citoyen actif dans la société.

Le triptyque cher à Jules FERRY « Instruire, socialiser et éduquer » prend ici tout son sens **en donnant à chacun des partenaires impliqués, essentiellement l'école et les parents, la possibilité d'intervenir tour à tour, en respectant ce qui relève de la capacité de chacun pour contribuer à l'évolution personnelle de chaque élève, de chaque enfant.**

☛ **L'engagement de tous les acteurs**

Le projet d'établissement représente un prolongement de l'action de chacun et l'affichage d'une démarche collective réaffirmée. Cette perspective sera **atteinte dans un climat de confiance réciproque entre tous** : Personnels de

l'établissement, élèves, parents et partenaires institutionnels. Une confiance qu'il faut veiller à entretenir.

Au-delà de la déclaration de principes, il importe que le projet soit l'objet d'une appropriation par chacun des acteurs.

Ce projet aura un sens dans la mesure où il sera la référence dans les pratiques et comportements au quotidien.

Cette dimension est essentielle, c'est un travail continu qu'il faut mener afin de « *faire du projet sans en avoir l'air* ».

☛ **La formation des personnels**

Les personnels ont l'opportunité, en concertation avec le chef d'établissement, de définir leur programme de formation continue sur un plan individuel.

Par ailleurs, dans la suite d'initiatives déjà prises, il est établi qu'il convient de favoriser des actions de formation collective (disciplinaires ou inter-disciplinaires) sur site permettant d'ajouter plus encore à la démarche de projet.

La **co-formation par la mutualisation** des pratiques est importante. Elle existe et doit être encouragée. Le travail développé autour de l'AP notamment a contribué à permettre des transferts de pratiques professionnelles.

Les actions inter-cycles vers les écoles et les lycées s'inscrivent dans cette perspective.

☛ **L'évaluation du projet**

Un projet doit poser la question de sa propre évaluation.

Les indicateurs institutionnels APAE apportent ces éléments et ils sont très positifs suite au précédent projet.

Ils sont à la disposition de tous les personnels.

Les résultats au DNB ont connu une évolution positive dans la réussite à l'examen et dans les mentions attribuées.

Le travail d'orientation constitue également un indicateur pertinent démontrant que les élèves sont accompagnés dans leurs projets.

☛ Des fiches actions, au format défini, doivent être constituées chemin faisant ⇒ pour illustrer concrètement le projet mené et contribuer à la communication interne.

Ce projet ne représente pas une fin en soi, il est un moyen ; un outil de communication visant à porter à la connaissance des individus impliqués la réflexion menée par la communauté éducative sur la politique du collège pour traiter avec équité les élèves qui y effectuent une partie de leur scolarité.

RECTORAT DE NANTES	NOM ETABLISSEMENT (0442418p) Collège Le Haut Gesvres
	VILLE TREILLIERES

Contrat d'objectifs

1. ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC :

Située à 15 km au nord de Nantes, la commune de Treillières – étirée sur 12 km – a enregistré une évolution démographique significative depuis les années 80. Commune à dominante rurale, Treillières ne cesse d'évoluer en espace urbain (et non péri-urbain) avec ce que cela peut supposer comme spécificités et attentes.

Outre la commune de Treillières, le collège accueille également des élèves des communes de Grandchamp-des-Fontaines et de Vigneux de Bretagne (La Pâquelais). Le collège Le Haut Gesvres a été créé en 2002 avec une capacité d'accueil de 600 élèves. Les effectifs ont connu à l'origine une croissance constante et n'ont ensuite cessé de baisser à partir de 2007 : 657 élèves en 2007 et 441 en 2016. Depuis 2015, les effectifs progressent régulièrement. 585 élèves ont été accueillis à la rentrée de septembre 2020.

La commune compte par ailleurs un collège privé dont l'implantation est proche du collège Le Haut Gesvres

Le collège Le Haut Gesvres est à présent réinstallé dans une position favorable sur son territoire. Les relations avec les partenaires sont bonnes. Un travail sur l'image a été conduit à différents niveaux. Chacun a été amené à saisir qu'il était vecteur et acteur de cette communication nécessaire pour valoriser l'action globale. Les initiatives impulsées depuis cinq ans doivent être suivies et développées.

L'hétérogénéité : une réalité et un atout - La question de l'ambition scolaire est la clé de voute des actions développées et à développer. Il existe un écart entre des élèves particulièrement scolaires, en capacité de produire du travail et des résultats, et d'autres peu nombreux affichant parfois, assez ostensiblement, un désintérêt pour les études pour des raisons sociales, culturelles. Il n'y a pas de rapport défiant vis-à-vis de l'institution scolaire : le climat scolaire est relativement apaisé. Il convient de mettre en évidence l'évolution forte du nombre des PAP depuis ces six années avec une prise en compte effective par les enseignants dans le traitement de la différenciation scolaire et de l'hétérogénéité des profils pour des raisons multiples liées aux "dys" ou autres.

Évolution orientation post 3^{ème} : La tendance globale correspond à une règle : 2/3 Voie générale et technologique – 1/3 Voie professionnelle voire 3/4 -1/4.

Résultats DNB : Les résultats sont en progrès depuis 2016. Cette évolution est intéressante. La conforter est un enjeu. Permettre la réussite des élèves au-delà du collège est l'enjeu majeur qui doit être perçu par chacun pour orienter l'action développée.

Origine socio-professionnelle : 40% des élèves ont leurs parents dans la catégorie "Cadres supérieurs et enseignants", 14% dans la catégorie "Cadres moyens", 23% dans la catégorie "employés, artisans, commerçants et agriculteurs" et enfin 21% dans la catégorie "Ouvriers et inactifs". Les PCS favorisées diminuent sensiblement au bénéfice d'une légère augmentation des PCS moins favorisées. La mixité se développe.

Boursiers : Le pourcentage de boursiers est inférieur à celui observé au niveau académique : il y a toutefois des situations très délicates vis-à-vis desquelles il convient d'être très attentif pour bien les traiter.

Ressources mobilisables dans l'établissement :

L'ensemble de l'équipe enseignante est mobilisée dans le cadre défini du projet d'établissement en lien avec l'esprit de la réforme du collège. Mieux faire réussir tous les élèves est un objectif bien partagé. Accueillir le public scolaire dans sa diversité et son hétérogénéité est bien admis. Les élèves les plus en difficulté sont accompagnés. Certains profils d'élèves sont toutefois déstabilisants.

Le contexte antérieur de l'établissement lié à la baisse des effectifs a constitué un levier pour réagir, se mobiliser et permettre de se présenter dans une configuration visant à mieux capter les élèves du primaire du secteur. Aujourd'hui les effectifs augmentent de façon très significative. L'établissement compte près de 585 élèves répartis dans 22 divisions (440 élèves / 16 div. en 2015). 637 élèves sont attendus en septembre 2021.

Points d'appui :

- Une expertise professionnelle des enseignants avec un engagement constant dans les missions confiées ;
- La volonté toujours présente de développer des classes à projet. Les enseignants ont la capacité de travailler en pédagogie de projet, pédagogie qui favorise peut-être davantage les élèves moins scolaires pour progresser et permet tout autant aux élèves plus scolaires de poursuivre leur évolution ;
- La question de l'hétérogénéité n'est pas éludée. Elle est même envisagée comme un point prioritaire et un atout pour le collège. L'enjeu est de développer au quotidien une pédagogie permettant à chacun de réussir selon ses objectifs et ses capacités. L'enjeu est encore d'affirmer le rôle structurant de l'institution que nous représentons en rappelant les valeurs relatives au travail pour accéder à la connaissance sous ses différentes formes.
- L'engagement - après une phase d'expérimentation pédagogique - de l'ensemble des classes de 6^{ème} dans l'évaluation non chiffrée : il est question d'une approche autour de l'évaluation par compétences, d'évaluations critériées également, en fédérant toutes les équipes capables de faire preuve d'innovation au service des élèves. Le collège s'inscrit dans une logique de continuité du cycle 3 ;
- Des relations installées mais pouvant être encore développées entre les écoles primaires et le collège : cet axe peut permettre d'enrichir l'AP de 6^{ème} et au-delà de ce qui a été fait dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme. C'est un point d'appui important dans le cadre du travail de renforcement du conseil école-collège. La logique doit être la même vis-à-vis des lycées ;
- Le projet d'établissement a été un levier pour bien poser plusieurs principes :
 - ↳ Ne pas transformer des différences en inégalités ;
 - ↳ Faire évoluer le statut de l'erreur qui est stigmatisant : travail sur l'évaluation notée, non notée et bien critériée ;
 - ↳ Déceler les compétences de chacun, pour pouvoir les développer ;
 - ↳ Aboutir à une définition commune de « l'élève acteur de son parcours » ;
 - ↳ Réaffirmer la valeur de l'exemplarité des adultes.

Il convient de noter qu'il a été possible de réaliser un document répertoriant les projets d'enseignement dans toutes les disciplines. Cet indicateur était évoqué dans le précédent contrat d'objectifs et il a été réalisé. Ce document est important car il a permis de mettre en évidence les perspectives de travail dans les disciplines et de les porter à la connaissance de tous. Pareilles réalisation et approche sont intéressantes dans les dynamiques internes pour partager, mutualiser et accueillir les nouveaux collègues.

Durant les six années passées, l'identité du collège s'est affirmée, en lien avec des engagements multiples, autour du développement durable notamment et pas seulement.

Au-delà des points d'appui, l'évolution des effectifs est un problème et une source d'inquiétudes par rapport aux moyens matériels d'accueil.

Ce point est à considérer dans la mesure où l'évolution démographique est effective et alors que le collège a veillé à être au rendez-vous de cette reprise après une baisse importante constante de 2009 à 2015.

2. OBJECTIFS

Trois objectifs, rappelés ci-dessous, en référence aux objectifs nationaux et académiques et également en lien avec le projet d'établissement.

Lignes directrices :

- Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants.
- Intégrer pleinement et dans tous les objectifs les aspects contenus dans les nouveaux programmes sur les questions relevant du développement durable.

Objectif 1 – Favoriser la réussite de tous les élèves : de l'ambition pour chaque élève

Objectif 2 – Acquérir des savoirs, développer des connaissances et construire des compétences

Objectif 3 – Renforcer la citoyenneté et l'ouverture culturelle

3. PROGRAMME D' ACTIONS ET INDICATEURS

OBJECTIF 1 – FAVORISER LA REUSSITE DE TOUS LES ELEVES : DE L' AMBITION POUR CHAQUE ELEVE

Action 1-1 – Prendre en charge et traiter la difficulté scolaire dès l'entrée en 6^{ème}

- . Avec le renforcement de l'idée de parcours dans le cadre de la liaison intercycles avec le conseil écoles-collège. Il convient de maintenir, développer, diversifier les actions d'information et d'accueil des élèves de CM2 et de leurs parents d'une part et de conforter les temps d'échanges et de travail entre professeurs du primaire et du collège d'autre part.
- . A partir des PPRE passerelles et des éléments diagnostiqués et transmis par les professeurs des écoles, prise en charge plus rapide des élèves dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.
- . Avec un repérage des difficultés des élèves et une proposition des réponses à apporter
- . Avec l'AP, accompagnement personnalisé, déployé en 6^{ème} pour poser les bases du travail à effectuer avec tous les élèves.
- . Avec un essai de mise en place d'entretiens individuels à l'entrée en 6^{ème}. Il s'agit de développer des outils visant à aider les élèves à s'adapter au collège pour organiser une remédiation adaptée aux besoins effectifs des élèves en difficulté : installer l'élève, le connaître, lui consacrer le temps utile pour être reconnu dès l'entrée au collège.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Évaluations 6^{ème} et évaluations spécifiques harmonisées / Nombre de PPRE passerelles et évolution / Nombre d'actions d'infos vers CM2 / Nombre d'actions communes associant élèves du collège et des écoles / Nombre d'élèves inscrits en "Devoirs Faits"

Action 1-2 – Poursuivre l'évolution des pratiques pédagogiques et s'adapter de façon continue aux besoins des élèves

- . Avec le travail développé dans le cadre de l'évaluation par compétences et en harmonisant les pratiques sur l'ensemble du niveau 6^{ème} afin de faciliter l'adaptation des écoliers au collège.
- . Avec l'AP, accompagnement personnalisé, possible aussi au-delà de la 6^{ème} pour donner du sens aux apprentissages en aidant à progresser au niveau de la méthodologie et faire gagner en autonomie.
- . En utilisant aussi l'AP comme levier de perfectionnement des élèves ne présentant pas de difficultés particulières pour accompagner leur réussite.
- . En maintenant les EPI enseignements pratiques interdisciplinaires pour rendre plus perceptibles les apports réciproques des disciplines les unes aux autres.
- . Avec la mise en œuvre du dispositif "Devoirs Faits" pour le plus grand nombre d'élèves selon les moyens alloués.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Nombre d'EPI par niveau de classe / nombre d'associations disciplinaires en AP / Nombre de matières engagées dans l'évaluation par compétences / Nombre d'élèves inscrits en "Devoirs Faits"

Action 1-3 – Intégrer une réflexion sur le décrochage, l'orientation, la réussite au DNB et la validation du socle commun

- . Il s'agit, dans ce cadre, de prendre en considération les difficultés des élèves, en identifiant de façon partagée, les facteurs prédictifs du décrochage pour aider et accompagner les élèves concernés.

↳ **Indicateur(s) retenu(s) :** Nombre des "décrocheurs" et actions de tutorat pour accompagner les élèves concernés / Évolution orientation 3^{ème} Prépa-Pro / Évolution résultats au DNB et orientation post 3^{ème} / Évolution des résultats par rapport à la maîtrise du socle en fin de cycle 4

OBJECTIF 2 – ACQUERIR DES SAVOIRS, DEVELOPPER DES CONNAISSANCES ET CONSTRUIRE DES COMPETENCES

Action 2-1 – Parvenir à articuler savoirs, connaissances et compétences

- . Avec des projets d'enseignement dans toutes les disciplines. Il est question de rechercher une cohérence globale permettant toutefois l'expression de la liberté pédagogique tout en partageant et mutualisant les outils pédagogiques au bénéfice des élèves.
- . Avec des devoirs communs, vus comme des opportunités de travail partagé et mis en commun dans les disciplines pour des progressions pédagogiques harmonisées.
- . Avec les EPI pour favoriser et valoriser les démarches de projets interdisciplinaires
- . En donnant sa place à l'évaluation par compétences au-delà du travail développé en 6^{ème} afin de mettre l'accent sur l'acquisition de compétences au service de l'utilisation des connaissances.
- . Avec la démarche du pôle sciences définie avec les professeurs tout en conservant les spécificités disciplinaires.

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Projets de disciplines à entretenir, à adapter / Évolution du nombre des devoirs communs / Nombre d'EPI et projets interdisciplinaires / Démarche pôle sciences et autres

Action 2-2 – Développer le Parcours Avenir

- . Faire du choix d'orientation un processus continu et accompagné par différents acteurs (conseiller d'orientation, professeurs principaux, professeurs, conseiller principal d'éducation, Vie Scolaire, documentaliste, direction, professionnels...)
- . Renforcer l'articulation collège/lycées

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Dans le cadre d'un suivi de cohorte précis selon les taux de passage en seconde G et T / taux de passage en 1^{ère} G / en 1^{ère} T / taux de redoublement de seconde G / nombre d'élèves affectés en seconde professionnelle / Nombre d'élèves sans solution après les opérations d'affectation / Nombre d'élèves bénéficiant d'actions associant collège et lycées

OBJECTIF 3 – RENFORCER LA CITOYENNETE ET L'OUVERTURE CULTURELLE

Action 3-1 – Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté pour bien vivre au collège et dans son environnement

- . Avec la création des tuteurs-médiateurs (élèves de 4^{ème}) pour développer la notion d'accueil des nouveaux élèves à l'entrée en 6^{ème} et participer à un dispositif de médiation entre pairs pour régler les petits conflits et traiter les problématiques relatives au harcèlement.
- . Avec une formation des délégués intégrée dans un projet vie scolaire lui-même plus articulé avec les actions pédagogiques.
- . Avec l'émergence d'un projet éducatif plus global intégrant chacun des acteurs et la Vie scolaire
- . Avec le maintien de l'engagement dans le travail mené sur le développement durable en associant les éco-délégués afin de conforter la labellisation **E3D EXCELLENCE** déjà obtenue.
- . Avec le développement de la réflexion sur les questions relatives à l'égalité hommes-femmes
- . Avec la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de formation sur le thème de la sécurité routière en lien avec le CESC.
- . Avec le renforcement de la formation au PSC1 (en dehors du contexte de crise sanitaire covid).
- . Avec des actions impliquant et responsabilisant les élèves notamment, pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans le collège (Conseil Vie Collégienne).

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Nombre d'élèves engagés dans l'action tuteurs-médiateurs / Nombre d'actions participant à cette relation / Nombre d'élèves formés au PSC1 / Suivi (nombre et nature) des actions développées sur les thèmes évoqués / Evolution du climat scolaire et nombre de sanctions / Nombre d'actions sur le thème de la sécurité routière / Réunions des éco-délégués / Réunions CESC / Nombre de Parcours Citoyens et de Santé

Action 3-2 – Développer le sens culturel et artistique des élèves

- . En profitant de l'offre culturelle proposée au niveau de la communauté de communes pour amener les élèves vers des lieux de spectacles vivants et aller au contact de démarches artistiques
- . En bénéficiant de la proximité de l'agglomération nantaise riche de son patrimoine et de ses activités culturelles.
- . En créant des moments culturels dans l'établissement comme des expositions, des concours de lecture, des opérations associant parents ou acteurs locaux de la culture.

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Nombre et variété d'opérations menées en lien avec le projet d'établissement / Nombre de Parcours artistiques

Action 3-3 – Maintenir, accompagner la dynamique d'ouverture autour des langues

- . En installant le collège dans un projet durable d'appariement avec un établissement allemand. L'objectif majeur visé est d'assurer la pérennité de l'enseignement de l'allemand LV2 et de permettre un véritable choix au niveau LV2.
- . En confortant le travail mené en LCA pour ouvrir au maximum d'élèves cette option.
- . En renouvelant l'engagement dans les démarches de projet pour développer des sorties ou séjours pédagogiques sur des thèmes dans la continuité du travail entrepris.

↳ **Indicateur(s) retenu(s)** : Suivi des projets développés et/ou à développer en lien avec le projet d'établissement / Évolution de l'offre LV2 avec un choix possible / Nombre de germanistes / Nombre d'élèves en LCA (latin et grec)

4. DUREE - MODALITES D'EVALUATION

A l'instar du projet d'établissement auquel il fait suite, ce contrat est pluriannuel. Il a été conçu par le conseil pédagogique au cours des réunions durant l'année scolaire 2020/2021. Il a été présenté au Conseil d'administration (CA) du 23 mars 2021.

Il prend effet à compter de sa date de signature pour une période de 4 ans. Il fera l'objet d'une évaluation interne annuelle par le conseil pédagogique, qui conduira à un bilan inclus dans le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique, transmis à la fois à l'IA-DASEN et au Recteur d'académie, après adoption par le CA.

Fait à Nantes, le 10 juin 2021

(document original disponible au secrétariat de direction du collège)

Le Chef d'établissement

Yves NOËL

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Education nationale de Loire-Atlantique

Le Recteur d'Académie

William MAROIS

De :

Les Représentants des Parents d'élèves du Collège Le Haut Gesvres



A l'attention de :

Monsieur Vincent DANIS, Vice-Président du Conseil Départemental, en charge de l'Éducation et de la politique éducative

Madame Ombeline ACCARION, Conseillère départementale, membre du Conseil d'Administration du Collège Le Haut Gesvres

Monsieur Erwan BOUVAIS, Conseiller départemental, membre du Conseil d'Administration du Collège Le Haut Gesvres

Copie :

Monsieur Michel MENARD, Président du Conseil Départemental

Monsieur Yves NOËL, Principal du Collège Le Haut Gesvres

Monsieur Erwan GARDIC, Principal adjoint du Collège Le Haut Gesvres

Le 23 mars 2022

Objet : Extension du Collège Le Haut Gesvres - Treillières

Madame la Conseillère, Messieurs les Conseillers,

Nous vous écrivons en notre qualité de représentants élus des parents d'élèves du collège Le Haut Gesvres à Treillières.

Comme vous le savez, le collège Le Haut Gesvres jouit depuis plusieurs années, grâce notamment à la qualité des équipes pédagogiques, de la direction, des personnels administratifs et agents départementaux, mais aussi de son environnement, d'un climat particulièrement propice à l'épanouissement scolaire de nos enfants, y compris durant la période récente fortement marquée par la situation sanitaire.

En tant que parents, nous avons à cœur de pouvoir offrir à nos enfants le meilleur cadre de vie possible, sur un territoire qui connaît une croissance démographique particulièrement soutenue.

Cette croissance démographique soulève de nombreux défis d'adaptation des équipements publics, et le collège Le Haut Gesvres n'y échappe pas.

Conçu pour accueillir 600 élèves, le collège Le Haut Gesvres devrait accueillir environ 700 élèves à la rentrée 2022.

Nous avons été conviés au mois d'octobre dernier à une réunion de concertation avec les services du Département et de la Région afin de nous présenter un projet de réforme de la carte scolaire,

consistant à transférer les élèves du secteur de La Paquelais (environ 60 collégiens) vers le collège Paul Gauguin de Cordemais.

Au-delà de cette solution à court terme, qui permettait de compenser la hausse prévue des effectifs du collège Le Haut Gesvres entre 2021 et 2022, nous avons émis le souhait que l'ensemble de la carte scolaire concernant le collège Le Haut Gesvres soit réétudiée, puisqu'une partie des élèves de Grandchamp des Fontaines est déjà affectée au collège du Grand Beauregard à La Chapelle sur Erdre, qui dispose d'une capacité d'accueil très importante.

Nous avons été conviés à une nouvelle réunion avec les services du Département et de la Région le 22 février dernier, au collège du Grand Beauregard. Il nous a été annoncé que s'agissant du collège Le Haut Gesvres, la seule modification de la carte scolaire qui serait mise en œuvre serait le transfert des élèves du secteur de La Paquelais vers le collège Paul Gauguin de Cordemais. Cette mise en œuvre serait décalée d'une année pour s'appliquer à la rentrée 2023. Il nous a par ailleurs été indiqué, sans plus de détails, qu'une réponse bâimentaire serait apportée au collège Le Haut Gesvres afin d'augmenter sa capacité d'accueil.

Nous avons compris en filigrane que la question des Transports – de la compétence de la Région – était le facteur déterminant des choix opérés dans ce dossier. Il est vrai que sur notre territoire la question des Transports est cruciale. Deux exemples permettent d'illustrer ce propos :

- La ligne régulière de bus n°300 permet aux collégiens du Haut Gesvres habitant entre le quartier Ragon (Treillières) et Grandchamp des Fontaines de bénéficier d'une souplesse et d'une autonomie pour accéder au bourg de Treillières à tout moment de la journée, alors qu'il n'y a pas d'équivalent entre Grandchamp des Fontaines et La Chapelle sur Erdre. Les liens entre Grandchamp des Fontaines et Treillières se sont ainsi naturellement renforcés avec cette offre de transport, au détriment des liens entre Grandchamp des Fontaines et La Chapelle sur Erdre, ce qui conduit naturellement les familles de Grandchamp des Fontaines à privilégier la scolarisation à Treillières plutôt qu'à La Chapelle sur Erdre pour les collégiens.
- Depuis quelques années (et indépendamment de la crise sanitaire) les élèves du Haut Gesvres ne bénéficient plus des opportunités de sorties pédagogiques qu'offre pourtant la proximité avec la métropole nantaise, faute de transports.

Nous ne pouvons que nous étonner, en tant que citoyens, qu'il s'avère visiblement plus simple de mettre en œuvre une solution bâimentaire, qui va perdurer plusieurs décennies, que d'adapter les solutions de transport à l'évolution démographique, afin d'utiliser les disponibilités bâimentaires existantes dans un espace géographique somme-toute assez limité.

Néanmoins, puisqu'il semble que la solution bâimentaire soit celle retenue par les services du Département, **les parents d'élèves seront attentifs à ce que cette solution bâimentaire soit l'occasion de saisir les opportunités d'amélioration du fonctionnement, de la sécurité et du bien-être au collège Le Haut Gesvres, tout en préservant bien évidemment les intérêts de nos enfants et des personnels pendant la durée des travaux.** Nous imaginons en effet qu'au-delà de la réserve foncière qui avait été prévue à cet effet dès l'origine de la construction du collège, des travaux seront également nécessaires sur les bâtiments existants.

Il nous semblerait opportun qu'une réunion avec des représentants de toutes les parties prenantes (élus, services techniques, direction du collège, représentants des professeurs, des personnels, des parents, des élèves) puisse avoir lieu sur site rapidement afin de présenter à tous, même succinctement, la solution bâimentaire et le calendrier envisagés.

Nous savons que ces sujets qui touchent à l'éducation de nos enfants, au bien-être des familles, au développement harmonieux de notre territoire, sont tout autant au cœur de votre engagement politique que de nos préoccupations.

Très cordialement,



Pour les Représentants des Parents d'élèves du Collège du Haut Gesvres

Sébastien Laisney, Co-Président de la section locale FCPE

Bilan

Situation comptable de l'établissement au 31/12

ACTIF = EMPLOI DES RESSOURCES

ACTIF IMMOBILISE	
immobilisations incorporelles	3 428,11 €
installations techniques	22 535,84 €
autres immobilisations	1 214,14 €
TOTAL	27 178,09 €

emplois
stables

PASSIF = RESSOURCES

CAPITAUX PROPRES	
réserves	135 514,67 €
résultat de l'exercice	16 375,15 €
subventions d'investissement	17 986,16 €
TOTAL	169 875,98 €

ressources
stables

ACTIF CIRCULANT

stocks	6 086,79 €
clients(familles)	11 167,97 €
Etat et collectivités publiques	
débiteurs divers	19 143,92 €
trésorerie	168 620,58 €
TOTAL	205 019,26 €
TOTAL GENERAL ACTIF	232 197,35 €

emplois
variables

DETTES

dettes fournisseurs	17 852,06 €
Etat et collectivités publiques	34 738,43 €
créiteurs divers	9 730,88 €
TOTAL	62 321,37 €
TOTAL GENERAL PASSIF	232 197,35 €

ressources
variables

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

fonctionnement	charges	recettes	Résultat
Activités pédagogiques	31 079,19 €	29 848,16 €	- 1 231,03 €
Vie de l'élève	5 443,84 €	5 443,84 €	- €
Administration et logistique	117 780,91 €	120 077,16 €	2 296,25 €
total SG	154 303,94 €	155 369,16 €	1 065,22 €
Restauration	241 224,49 €	233 183,05 €	- 8 041,44 €
Bourses nationales	10 676,17 €	10 676,17 €	- €
total SS	251 900,66 €	243 859,22 €	- 8 041,44 €
Total Fonctionnement	406 204,60 €	399 228,38 €	- 6 976,22 €

CAPACITE ou INSUFFISANCE d'AUTOFINANCEMENT

Résultat prévisionnel de gestion	- 6 976,22 €
amortissement réels	4 079,32 €
insuffisance d'autofinancement	- 2 896,90 €

Tableau de financement

Fonds de roulement

TABLEAU DE FINANCEMENT

EMPLOIS		RESSOURCES	
IAF	2 896,90	0,00	CAF
immobilisations	19 310,43	0,00	Apports
immobilisations financières	0,00	7 311,67	Subventions
autres	0,00	0,00	cessions immobilières
		0,00	autres
total des emplois	22 207,33	7 311,67	total des ressources

Apport au fonds de roulement	14 895,66	Prélèvement fonds de roulement
------------------------------	-----------	--------------------------------

Fonds de roulement au 31/12/2020	142 697,89
Variation du fond de roulement	-14 895,66
FONDS de ROULEMENT au 31/12/2021	127 802,23
dont stocks	4 689,83
dont réserves disponibles	123 112,40

Service général 60 642,82 €
SRH 62 469,58 €

EXECUTION DU BUDGET

Code du service	Intitulé du service	Montant net des dépenses	Montant net des recettes
Première section : fonctionnement			
AP	Activité pédagogique	31 079.19	29 848.16
VE	Vie de l'élève	5 443.84	5 443.84
ALO	Administration et logistique	117 780.91	120 077.16
	Total services généraux	154 303.94	155 369.16
SRH	Restauration et hébergement	241 224.49	233 183.05
SBN	Bourses nationales	10 676.17	10 676.17
	Total services spéciaux	251 900.66	243 859.22
	Total de la première section	406 204.60	399 228.38
	Résultat		-6 976.22
	IAF		-2 896.90
Deuxième section : opérations en capital			
OPC	Opérations en capital	19 310.43	7 311.67
	Total exécution budgétaire	425 515.03	406 540.05

TABLEAU DE FINANCEMENT

Emplois		Ressources	
Insuffisance d'autofinancement	2 896.90	0.00	Capacité d'autofinancement
Immobilisations (C20 à 23)	19 310.43	0.00	Apports (C102, C103)
Participations et autres immobilisations financières (C26 à 27) sauf 275	0.00	7 311.67	Subventions (C13)
		0.00	Aliénation ou cessions immobilières (C775)
Remboursements des dettes financières (C16)	0.00	0.00	Augmentation des dettes financières (C16)
Dépôts et cautionnement versés (C275)	0.00	0.00	Dépôts et cautionnement remboursés (C275)
Total des emplois	22 207.33	7 311.67	Total des ressources
Apports au fonds de roulement		14 895.66	Prélèvements sur le fonds de roulement